

Compte rendu du Conseil Municipal du 29 octobre 2024

Présents : ASCARI S. / LEOUZON P. / ROUSSON L. / STOFFT N. / BERNARD A. / PELLEGRIN R / BARDINE L. / GRANDJEAN L. / VINCENT J.

Excusés : ROBERT G. / BAUDRAND M. / CHEVAT L. / TEILHAS-BALME V. / RIOU J.

Alain BERNARD ouvre la séance à 19h30, présente le compte rendu du mois de septembre. Aucune remarque n'étant émise, celui-ci ainsi que la feuille de présence sont proposés à la signature.

✓ Voirie

Les travaux prévus au programme 2024 ont été réalisés par la société SCR (route de Richard), la réception des travaux a eu lieu. La reprise des défauts qui avaient été constatés sur les travaux réalisés en 2023 quartier Rouvèze a été faite.

Par ailleurs, les employés techniques ont réalisé le bétonnage du canal maçonné au Planas et également le renforcement du mur et du fossé, rue de la poste.

✓ Camping

Des devis ont été établis pour la réalisation de l'isolation du plafond du local cuisine (30 m²) et la salle aménagée sous le préau (60 m²). L'entreprise ZARAGOZA propose un devis de 8279€ TTC. VERNET N (autoentrepreneur) propose un devis de 3000€ pour le travail auquel il faut ajouter les matériaux chiffrés par SAMSE pour 2800€. A l'unanimité, c'est cette 2ème solution qui est retenue.

✓ Bâtiment multi-accueil

La pose de la charpente est en cours ainsi que la couverture. Concernant les réseaux, une rencontre est prévue prochainement afin que l'ensemble soit totalement sécurisé.

Les panneaux photovoltaïques seront installés en fin de chantier. Il y aura lieu de bien réfléchir au mode de gestion de cette installation : soit revente totale, soit autoconsommation partielle et revente du surplus ou autre solution. Le SDE sera sollicité pour nous appuyer dans cette réflexion et sur le type de contrat existant le mieux adapté.

✓ Projet toilettes publiques

Elles pourraient être installées à côté de la chaufferie avec un accès direct au droit du puits (celui-ci serait préservé) afin d'avoir une accessibilité PMR. Lors de la construction de la chaufferie une évacuation a été prévue ainsi que l'accès à l'eau et l'électricité. Il y aura lieu de préserver la ventilation du silo. Sylvain présente quelques schémas inspirés de ce qui a été fait au cimetière de Chomérac. Les membres présents sont favorables au lancement de ce chantier. Un chiffrage sera demandé à un maçon et à un plombier. Il y a aussi la possibilité de faire installer un bloc sanitaire automatisé, mais son coût est de l'ordre de 35 000€, cette solution n'est pas retenue.

✓ Personnel

Gérard RIOU qui a rencontré des problèmes de santé envisage de reprendre début décembre. Annie PITTON qui a de la disponibilité le mercredi s'est proposée pour faire des travaux extérieurs. Elle vient en renfort des techniques le mercredi matin (4h) pour quelques semaines et assure des tâches de nettoyage de la cour ou des abords du village, cimetière, ... ceci en fonction des besoins.

✓ DIA

Le maire donne lecture des déclarations d'intention d'aliéner ou demande d'acquisition d'un bien soumis à l'un des droits de préemption prévus par le code de l'urbanisme concernant la vente des

propriétés suivantes :

- Propriété Route de LA GARE cadastrée ZD 197 / 1810 m²

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, décide de renoncer à ce droit de préemption concernant lesdites propriétés.

✓ **DM**

Alain BERNARD rappelle aux membres présents que le budget annexe Assainissement, est assujéti à la TVA. Une demande de remboursement de crédit de TVA a été faite pour le troisième trimestre 2023. Suite à une mauvaise imputation, le remboursement de TVA du 3^{ème} trimestre 2023 a été enregistré sur le budget principal. Il y a lieu d'émettre un mandat au compte 10222 pour annuler cette écriture de l'année antérieure, or les crédits nécessaires au 10222 sont insuffisants. Le maire propose au Conseil Municipal de procéder au vote d'une décision modificative, soit :

Section et chapitre	Montant chapitre	Imputation	Montant DM
Investissement Dépenses chapitre 10	2 000.00	10222	+ 1269.00
Investissement Dépenses Chapitre 23	840 636.45	231	-1269.00

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal

- Se prononce favorablement à cette décision modificative
- Charge le maire de procéder aux écritures afférentes à cette opération
- Inscrit cette dépense au budget Principal

✓ **Déchets verts**

L'opération de collecte de déchets verts faite au printemps va être renouvelée. Elle aura lieu du 1^{er} au 30/11/2024. La zone dédiée à la Plaine va être balisée. L'information à la population sera faite, ainsi que l'affichage. Cette collecte concerne uniquement les déchets de taille, pas de fil de fer ou autres matériaux.

✓ **Espace pour compost** : Pierre suggère qu'un espace soit créé afin que les feuilles ou autres végétaux ramassés par les employés puissent être stockés et transformés en compost. Pourquoi pas, mais il faut un lieu facilement accessible et sécurisé (non ouvert au public). Ceci pourrait être étudié dans l'enceinte de la station d'épuration.

✓ **Voeux 2025**

A l'unanimité des membres présents cette rencontre est maintenue. Elle est un moment d'échanges importants avec la population. La date proposée est le vendredi 17 janvier 2025.

✓ **Ecole de musique ARC**

Cette école de musique intercommunale propose de se produire sur la commune afin de présenter la réalisation de ses élèves et demande le prêt gracieux de la salle. Cette proposition est acceptée, il leur sera proposé la date du 18/01/2025.

✓ **Divers**

- **Projet photovoltaïque avec la Communauté de communes** : Comme cela a déjà été dit lors de précédents CM l'équipement en panneaux du toit de l'école n'est pas retenu pour des raisons de solidité de la structure. Par contre la commune s'était positionnée pour les ombrières sur le parking du stade. Il semble que ce type d'équipement deviennent moins intéressant en raison de son coût et du prix de rachat de l'électricité. Cependant ARC veut savoir si nous sommes toujours intéressés. Après présentation par Sylvain des éléments de ce projet, il est décidé de communiquer à ARC la déclaration d'intention qui suit : La commune est intéressée par l'installation d'ombrières sur le parking attenant au terrain de football. En effet ce parking, libre de toute ombre portée, situé dans un lieu peu visible et d'une surface de 900 m2, nous paraît pertinent pour une telle opération. Il permettra à la commune de participer à la SAS de la communauté de communes dans les conditions prévues par les statuts (mise à disposition du parking par convention et prise en charge totale de l'investissement par la SAS)

- **AG Cirquambule** : présentée par Nathalie. Cette association qui existe depuis 2009 a son siège à St Vincent et exerce son activité dans notre salle. Elle compte 88 adhérents enfants et adultes qui suivent des cours hebdomadaires. Elle organise aussi des stages lors des vacances. Le budget est de 21000€. Elle cherche des financements pour l'achat de matériel et a lancé une cagnotte en ligne.

- **Associations** : Pierre propose de réunir les associations du village pour faire le bilan de leurs activités. Une date sera fixée par la commission.

- **Piscine** : Pierre propose de réunir la commission afin de hiérarchiser les travaux à prévoir. Des devis sont en cours pour la révision/réparation de la machinerie.

- **Rencontre de l'urbanisme** le 8/11 à Lyas avec Mme La Préfète : Alain doit y participer.

- **Théâtre** avec la troupe Piqueberle : 9/02/2025

- **1^{er} salon d'automne** « face à face ». il aura lieu le samedi 23/11 à 11h sur le chemins des peintres. Distribution des invitations offertes par Guy Chambon. Le verre de l'amitié sera offert par la commune.

- **Repas CCAS** : il a eu lieu ce dimanche et a rassemblé 47 convives.

- **Commerce ambulant d'agrumes** : Nathalie se charge de le contacter pour lui demander ses documents à jour et lui indiquer qu'il ne devra pas vendre d'autres produits que les agrumes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.